Chez M. Berteaux

Un rédacteur du « Temps » a demandé à M. Maurice Berteaux quelle avait été son intervention dans la grève des garçons d'écurie. Voici la réponse qui lui a été faite par le vice-président de la Chambre :

— Depuis près de deux mois, un conflit s'est élevé entre les entraîneurs et le syndicat nouvellement formé des garçons d'écurie. Les entraîneurs, dont quelques-uns [illegible] ministre du travail [illegible] lads français, avaient renvoyé un certain nombre de leurs employés [illegible] parce qu'ils [illegible] syndicat.

Les garçons d'écurie réclament le bénéfice de la liberté syndicale reconnue par la loi de 1884, [illegible] de huit jours, une légère amélioration du salaire, 75 francs au lieu de 60 francs [illegible] francs au lieu de [illegible] francs pour les extras, l'application des lois de 1898 et de 1906 sur les accidents du travail. Ils demandent en outre à ne plus coucher deux et trois dans le même lit.

C'est pour avoir formulé ces réclamations si modérées que dix-sept familles sont condamnées à la faim depuis deux mois. Elles seraient mortes sans l'heureuse intervention de M. Duverdy, maire de Maisons-Laffitte, du bureau de bienfaisance de cette commune et de quelques personnes pitoyables.

Lorsque le bureau du syndicat a fait appel à mon concours pour chercher un moyen de terminer cette pénible situation, je n'ai pas hésité à faire tout ce qui dépendait de moi dans ce sens.

Mes efforts ont été jusqu'ici impuissants. Peut-être un acte de légalité rigoureuse à l'égard d'un des entraîneurs étrangers qui méconnaissent chez nous notre législation ouvrière aurait-il été un avertissement suffisant.

C'est ce que j'ai dit samedi à cette réunion de Maisons-Laffitte où j'avais été convié comme député de la circonscription, et j'ai ajouté que la [illegible] en France était faite pour tout le monde, pour les étrangers comme pour les Français, pour les [illegible] comme pour les faibles. J'ai engagé mes auditeurs à rester unis sur le terrain qu'ils avaient choisi, le terrain de la justice par la loi.

C'est à cette réunion qu'a été remis au syndicat son drapeau — c'est, je le dis en passant, un drapeau aux couleurs nationales françaises, bleu, blanc, rouge, et qui porte [illegible] couleurs nationales anglaises [illegible] de la réunion, il n'a été prononcé que des paroles patriotiques, et l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre y a été acclamée.

[illegible]

Chez les entraîneurs

Plusieurs entraîneurs de Maisons-Laffitte ont donné des détails sur leurs rapports avec le syndicat des garçons d'écurie.

M. Barillier a dit :

— Les incidents d'hier ont été provoqués non par des garçons, qui sont, quoi qu'on dise, très contents de leur sort, mais par des gens recrutés parmi les terrassiers et les maçons. [illegible]

[illegible]

M. Barillier déclare que toutes les mesures ont été prises, maintenant, pour empêcher le retour d'incidents analogues à celui qui s'est produit hier.

M. Sgricovitch manifeste une grande indignation contre la municipalité de Maisons-Laffitte.

[illegible]

M. Lucien Robert a dit :

— Une grève de lads ! Il n'y a pas de grève de lads ! [illegible]

Au Ministère du Travail

Le ministère du travail communique la note suivante :

Le ministre du travail a reçu ce matin à midi une délégation des employés des entraîneurs, qui lui a été présentée par MM. Berteaux, député, et Duverdy, maire de Maisons-Laffitte, [illegible] M. Crassac. [illegible]

Le « Lad »

Que sont exactement ces « lads », dont les revendications préoccupent les milieux sportifs ?

Le lad n'est pas à proprement parler un garçon d'écurie ; jeune en général, âgé de quinze à seize ans, il a pour mission de soigner le cheval de course, de le promener, de le monter à l'exercice.

Le lad devient quelquefois jockey, mais il n'est pas nécessairement apprenti jockey. [illegible]

Il est exposé, il est vrai, au renvoi brusqué, mais les entraîneurs prétendent qu'il ne peut en être autrement. L'homme renvoyé pourrait dans un accès de colère se venger sur le cheval ; et quand il s'agit de chevaux de courses, le sabotage deviendrait singulièrement coûteux. Les plus mauvais poulains coûtent quelques milliers de francs. Les chevaux de classe réalisent des enchères fantastiques. Il est donc indispensable que le lad renvoyé ne rentre plus dans l'écurie qu'il est obligé de quitter.

Le lad a la réputation d'aimer fort le whisky et le gin. C'est le péché mignon, dit-on, des hommes qui fréquentent les écuries. Mais il arrive que quelques lads en abusent. Errant d'écurie en écurie et finalement chassés de toutes, ils vivent de petites corvées raccrochées, de ci, de là, de « tuyaux » vendus à des « pelousards » naïfs, etc.

Serait-ce cette sorte de lads à laquelle il faudrait imputer les exploits d'hier ?

Chambre des Députés

Séance du Lundi 21 Juin

AVANT LA SÉANCE

LES INCIDENTS D'HIER

Paris, 21 juin.

M. Berteaux va adresser aujourd'hui une question au ministre du travail pour lui demander quelles mesures il compte prendre pour éviter le retour des incidents qui se sont produits à Maisons-Laffitte.

Les Nouveaux Impôts

Le projet de budget pour 1910 a été distribué aujourd'hui. On sait que le ministre des finances propose un certain nombre d'impôts nouveaux sur lesquels on n'avait pas encore de détails précis. Voici le taux exact de ces impôts nouveaux.

Impôt sur les chiens. — Il est établi au profit de l'Etat une taxe sur les chiens.

En ce qui concerne les chiens de garde, la taxe est de 1 fr. 50 par chien.

En ce qui concerne les chiens d'agrément, la taxe est progressive avec le nombre de chiens possédés par chaque contribuable dans une même commune : 7 fr. par chien pour les cinq premiers, 11 fr. par chien de cinq à vingt, 21 fr. par chien de vingt à cinquante, 28 fr. par chien en sus du cinquantième.

Impôt sur l'essence des automobiles. — Le ministre des finances demande aux automobiles 9 millions d'impôts nouveaux au moyen d'un « droit intérieur de consommation de 5 fr. par hectolitre sur les essences de pétrole d'une densité inférieure à 0,765, sur le benzol, la benzine et le toluène ».

En outre on établit un droit de douane sur les benzols équivalent à celui qui atteint aujourd'hui les essences de pétrole.

Impôt sur le capital successoral. — Indépendamment des droits actuels sur les mutations par décès, le projet de budget établit sur « l'actif net global de la succession » une taxe proportionnelle ainsi fixée :

Succession de 1 à 10 000 fr., 0 fr. 05 %.
Succession de 10 000 à 50 000 fr., 0 fr. 10 %.
Succession de 50 000 à 100.000 fr., 0 fr. 15 %.
Succession de 100.000 à 250.000 fr. 0 fr. 20 %.
Succession de 250.000 à 500 000 fr. 0 fr. 25 %.
Successions de 500.000 fr. à 1 million, 0 fr. 50 %.
Successions de 1 à 2 millions, 0 fr. 75 %.
Successions de 2 à 5 millions, 1 fr. %.
Successions de 5 à 10 millions, 1 fr. 25 %.
Successions de 10 à 50 millions, 1 fr. 50 %.
Successions dépassant 50 millions, 2 fr. %.

Taxe sur la vanilline. — Un droit de consommation de 60 fr. par kilo est établi sur la vanilline « et tous autres produits susceptibles de la remplacer. »

Le droit de douane sur la vanilline et autres produits susceptibles de la remplacer est fixé à 15 fr. par kilo.

Impôts sur les emprunts coloniaux. — Le projet de budget décide que « les obligations et titres d'emprunts des colonies françaises seront soumis en France au droit de timbre, au droit de transmission et à l'impôt sur le revenu. »

Ces titres sont actuellement exempts de ces droits et impôts par assimilation à la rente française.

Timbre des affiches. — Le projet de budget modifie le droit de timbre actuel sur les affiches. Le droit varie suivant la dimension : 0 fr. 05 pour les affiches de moins de douze décimètres carrés, à fr. 10 pour celles de 2 m. 50 carrés à 3 m. carrés et 0 fr. 10 en plus par mètre carré. Ces droits sont soumis au double décime.

Taxe sur les détaillants. — « Pour subvenir aux frais de surveillance en vue de la répression des fraudes », le projet de budget établit une taxe annuelle de 2 fr. sur tout établissement affecté à la vente en détail des boissons, denrées alimentaires, produits agricoles ou naturels, engrais, substances vénéneuses, drogues, produits chimiques ou photographiques.

Timbre sur les quittances. — Le timbre de quittance de 10 centimes est perçu actuellement pour les sommes supérieures à 10 fr.

Le ministre des finances assujettit désormais les quittances à un timbre de 5 centimes à partir de 2 fr. jusqu'à 10 fr.

En effet, le projet de budget décide que « les quittances de toute nature, signées ou non signées, de sommes supérieures à 2 fr. sans excéder 10 fr. sont soumises à un droit d'un acompte ou d'une quittance finale sur une somme supérieure à 10 fr.

« Ce même droit est exigible sur les quittances de 2 fr. et au-dessus, quand il s'agit d'un acompte ou d'une quittance finale sur une somme supérieure à 2 fr. sans excéder 10 fr. »

LA SÉANCE

M. Etienne, vice-président, préside.

Une interpellation de M. Carnaud sur la politique générale du gouvernement est jointe aux précédentes, dont la discussion doit se continuer vendredi prochain.

MM. Paul Meunier, de Pressensé et Ferdinand Buisson déposent une interpellation sur l'arrestation arbitraire de Mlle Le Piard et sur les abus de la police des mœurs. La discussion en est fixée au vendredi 2 juillet.

Suicides de lycéens

Interpellation de M. Barrès

M. Maurice Barrès a la parole pour une question au ministre de l'instruction publique, au sujet du suicide d'un lycéen en pleine classe à Clermont-Ferrand.

La Chambre connaît, dit-il, le fait. Un jour de composition, un enfant de quatorze ans, fils d'un instituteur, se tire en pleine classe un coup de revolver dans la tête. Aussitôt, ses camarades se précipitent sur lui et le revolver disparaît.

Depuis, un certain nombre de suicides d'enfants, lycéens ou écoliers, se sont produits en diverses régions. Ce sont : à Chelles (Seine-et-Marne), un petit écolier ; à Bourg, le 6 juin, un lycéen qui se pend avec la ficelle de sa toupie ; à Vauvert, le 18, un écolier de quinze ans, pendu ; à Lyon, un lycéen de seize ans qui se jette au Rhône ; à Méounes (Var), un écolier de treize ans, pendu.

De tous ces derniers je fais abstraction pour m'en tenir au drame de Clermont-Ferrand qui présente ce caractère d'avoir été concerté entre élèves.

On savait au lycée, on savait en ville qu'il y avait entre un certain nombre d'élèves un pacte de suicide. Les élèves le savaient si bien qu'après la disparition de l'arme qui avait servi au suicide du jeune Nény, beaucoup étaient épouvantés à l'idée de devenir la victime des conjurés.

Il importe à cet égard que nous fassions un examen de conscience et que nous nous demandions à qui remonte la responsabilité d'aussi lamentables incidents.

Il y avait autrefois, dans l'Université, un corps de professeurs homogène, dont les principes étaient d'accord avec ceux des parents qui leur confiaient leurs enfants. Il n'en est plus de même aujourd'hui, et nous trouvons parfois parmi eux des hommes qui, comme le faisait un instituteur de la ville de Paris ces jours derniers, déclarent n'avoir la connaissance ni du devoir, ni de la conscience, ni de la liberté humaine, mais à peine celle de leur existence matérielle.

Ces hommes, je ne les attaque point.

A l'extrême gauche (ironiquement). — On le voit !

M. Barrès. — Ce sont d'honnêtes gens ; ils ne voudraient pas enseigner ce qu'ils ne croient pas. Et alors ils ne peuvent cultiver chez ces jeunes intelligences ni l'amour du foyer ni le respect de la tradition.

Lancer de la sorte dans la vie des enfants, dans l'âme desquels on n'a mis aucun contrepoids, c'est jeter une automobile sur une pente sans aucun frein.

J'admire la vieille Université qui savait toujours entourer chaque enfant des circonstances propres à le protéger. Jadis on donnait à un établissement d'instruction publique le nom d'un Rollin. Aujourd'hui, l'idée est moins heureuse qui fait donner à un collège le nom d'un artiste libertin comme Fragonard.

M. Doumergue. — Aucun collège ne porte ce nom.

M. Barrès. — Je suis heureux que la nouvelle donnée à ce sujet par les journaux, soit inexacte et que, contrairement à ce qu'ils disaient, le collège de Grasse n'a pas reçu ce nom.

Le ministre niera-t-il du moins qu'on ait donné, et j'en suis profondément attristé, à un groupe scolaire le nom d'un admirable et dangereux poète comme Charles Baudelaire, l'auteur des « Fleurs du mal » ?

J'ai consulté vos traités de morale pour écoles, et qu'y ai-je trouvé sur le suicide ? Pas un mot.

Le chapitre Ier, consacré aux devoirs des enfants envers eux-mêmes, porte comme premier devoir celui de se lever (Mouvements divers) pour éviter les maladies.

Les hommes les plus propres, hélas ! ne les évitent jamais jusqu'au bout. C'était sans doute l'avis de ce lycéen, qui disait : « Je ne demande pas mieux que de me conformer à la morale, mais au lycée on ne prend que trois bains par an ». (Rires.)

Le 2e article conseille d'éviter les boissons malsaines.

Au lycée de Clermont-Ferrand, on a mis à la porte un maître qui franchissait les murs avec des élèves qu'il conduisait dans les cabarets borgnes. C'était sans doute pour leur apprendre à distinguer les boissons malsaines des autres. (Rires.)

La classe du petit Nény avait, chaque semaine, une leçon de morale d'une heure.

Dans certains lycées de Paris, cette heure est occupée à des lectures, entre autres à celle du « Matin ». (Exclamations.)

Pour moi, en fait de morale, tout ce qui n'est pas aussi ancien que l'âme humaine est une erreur. (Violentes interruptions à l'extrême gauche.) L'âme humaine a des besoins éternels. Il n'y a pour elle d'atmosphère respirable que dans la patrie, la famille et, il faut le dire, la religion.

A l'extrême gauche. — Laquelle ?

M. Barrès. — La religion exerce sur l'âme humaine un effet prophylactique.

Vous parlez de « morale nouvelle ». Puisque les faits vous montrent qu'elle ne répond à rien, pourquoi ne revenez-vous pas à la morale ancienne ? (Applaudissements à droite et sur divers bancs.)

Je ne dis pas, entendez-moi bien, que l'université soit une école de suicide ; je dis que c'est une école de déséquilibre.

Prenons le cas du pauvre petit Nény. On a dit qu'il avait fait à dix ans une première communion ardente.

M. Lenoir. — Voilà l'explication de son suicide.

M. Barrès. — Quelque temps après la même enfant lisait Schopenhauer. Qu'un pareil livre ait pu tomber dans les mains de cet enfant, voilà la signature d'un milieu intellectuel détestable. (Très bien ! à droite et sur divers bancs.)

La censure était une bonne chose.

Il fallait de la discipline pour empêcher pareil livre de tomber sous les yeux de ce malheureux.

Ce que je demande au ministre, c'est de nous dire quel mot d'ordre il donne à ces jeunes gens, à ces lycéens dans un tel désarroi, car les parents des élèves du lycée de Clermont-Ferrand se plaignent que ni le professeur ni le proviseur n'aient rien trouvé à dire à ces enfants à la suite de ce drame.

Je sais bien ce qu'auraient dit après ce suicide des grands maîtres de l'Université qui s'appelaient Fontanes, Frayssinous, Duruy, Jules Simon et Paul Bert.

Je vous cède la parole, monsieur le ministre. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Doumergue à la tribune

Le Ministre démasque l'attitude des adversaires de l'école laïque

M. Doumergue, ministre de l'instruction publique. — J'aurais voulu qu'on ne fît pas sortir ce débat des limites où il devait être retenu.

Dès qu'a été connu le suicide du lycée de Clermont, nous nous sommes attendus à l'attaque nouvelle qui devait se produire contre l'enseignement laïque.

Il fallait en effet revenir à l'assaut contre cet enseignement que l'on ne peut plus souffrir depuis qu'il s'est émancipé de la tutelle et de la direction de l'Eglise. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Lasies. — Aïe ! aïe ! aïe ! (Rires). Mais oui, je réponds à l'argument du ministre.

M. Doumergue. — Dès la nouvelle du suicide, les journaux adversaires de l'enseignement laïque, procédant à l'ordinaire par insinuation, l'ont attribué à l'affaiblissement de l'enseignement moral dans les lycées, aux lacunes de cet enseignement et à l'absence surtout de l'enseignement religieux.

Puis, on étend à la collectivité ce qui est un fait très exceptionnel. Ces procédés ne sont point ceux de M. Barrès.

Dans son « Jardin de Bérénice » M. Barrès professe lui aussi des doctrines philosophiques que je ne voudrais point voir inculquer aux jeunes étudiants. (Applaudissements à gauche.)

Il a au début de son discours cité plusieurs suicides d'écoliers. Un seul m'est connu, celui du jeune lycéen de Bourg, qui s'est tué dans un accès de désespoir causé par son état de santé. Quant aux autres, aucun ne m'a été signalé par un professeur de lycée ou de collège et n'a eu lieu dans un de ces établissements.

Quant au jeune Nény, il est exact que deux de ses camarades, externes comme lui, étaient au courant de son projet de suicide. En n'en informant pas leurs maîtres, ils ont gravement manqué à leur devoir. Aussi ai-je décidé qu'ils ne rentreraient pas au lycée. (Mouvements divers).

Cette sanction était demandée par ceux qui ont la charge de l'enseignement moral de ces enfants. J'ai conscience d'avoir fait mon devoir en me rendant à leur demande.

M. Lasies. — Vous avez raison et vous donnez pleinement raison à M. Barrès.

M. Doumergue. — Quant aux maîtres du lycée de Clermont, il n'y a qu'une voix dans cette ville pour reconnaître qu'ils sont excellents. De nombreuses lettres de pères de famille sont venues faisant l'éloge du proviseur ou du professeur.

En réalité, il y a un mot d'ordre : dénigrer l'enseignement laïque.

M. Lasies. — Allons donc !

M. Doumergue. — Il y a, en ce moment, toute une organisation inspirée par l'église pour réintroduire l'enseignement religieux dans l'enseignement laïque.

C'est surtout un mouvement politique dirigé contre la République et la démocratie.

M. Puglesi-Conti. — Vous subissez le jugement contre l'instituteur Morizot !

M. Doumergue. — Cette organisation a un journal, le « Bulletin catholique des lycéens de France », approuvé par l'archevêque de Paris.

Il cite le programme de cette union, soi-disant moralisatrice et il donne le compte rendu d'une soirée dans laquelle on chanta une chanson pour le mariage de Mlle Fallières. (Mouvements prolongés, vives protestations à droite).

M. Denys Cochin. — Nous ne sommes pas ici pour entendre des potins. (Bruits)

M. Doumergue. — J'ai la brochure sous les yeux. Je remercie M. Denys Cochin d'avoir trouvé le seul mot qui convenait à cet enseignement moral. (Applaudissements à gauche).

Au milieu du bruit, M. Denys Cochin proteste. Il dit que les adversaires des universités catholiques n'ont qu'un argument : « On nous attaque ». Vous-mêmes, comme argument, vous n'avez que l'attaque.

Le bruit couvre la voix de l'interrupteur. On entend cependant M. Cochin dire : « Vous ameutez une partie de la France contre l'autre ».

M. Doumergue. — Je n'oppose pas une Université à l'autre, je défends notre enseignement moral que vous dénigrez. En faisant cela je fais mon devoir. (Applaudissements à gauche).

Le ministre dit qu'il aurait pu citer le cahier du jeune Nény qui y écrivait : « Je meurs pour la religion », pour démontrer que l'enseignement qu'il avait reçu était celui de l'Eglise. (Applaudissements à gauche).

M. Doumergue défend le corps enseignant et donne lecture du programme moral des lycées. C'est, dit M. Doumergue, ce que l'on voudrait voir disparaître. Les élèves qui se sont suicidés sont précisément ceux qui recevaient l'enseignement religieux que nous autorisons dans les lycées. En agissant ainsi nous montrons tout le respect que nous avons pour les théories religieuses. (Applaudissements à gauche).

M. Barrès réplique en glorifiant la famille, la Patrie et la religion. Il se défend de faire le procès des universités. En terminant il réplique que le ministre n'a pas su trouver les paroles qui convenaient après le suicide de Clermont.

— Ces enfants ne doivent pas désespérer de l'existence, dit M. Barrès, ils doivent considérer qu'ils ont un devoir à remplir. (Applaudissements à droite, bruits).

Les incidents aux Courses d'Auteuil

M. Berteaux a la parole pour poser une question à M. Viviani, ministre du Travail, sur les incidents qui se sont produits aux courses d'Auteuil.

M. Berteaux rappelle les incidents qui se sont déroulés, et insiste surtout sur les faits qui les ont précédés. Il indique quelles sont les réclamations des lads et garçons d'écurie, et les justifie. La plupart, dit-il, ont été renvoyés parce qu'ils adhéraient au Syndicat. Il lit des certificats dans ce sens.

M. de Dion. — Ils avaient le droit d'exiger un certificat pur et simple.

M. Berteaux. — Les patrons auraient le droit de se syndiquer, les employés non !

M. de Dion. — C'est le droit des patrons. (Bruits divers).

M. Berteaux. — C'est un droit abominable. (Applaudissements à gauche).

M. de Dion veut répondre, le président s'y oppose.

M. de Dion s'élève contre les atteintes à la liberté du travail.

M. Berteaux constate que, syndiqués, les patrons n'acceptent que des employés non syndiqués. Il expose dans quelles conditions il s'est rendu à Maisons-Laffitte, à la réunion organisée par les adhérents au Syndicat.

M. Berteaux expose pourquoi le Gouvernement aurait dû rendre des arrêtés d'expulsion contre les entraîneurs anglais qui se moquent des lois françaises. Il dit ensuite qu'hier, voitures et chevaux ont été arrêtés sans violence. L'orateur proteste contre l'envoi à Maisons-Laffitte des agents de police de la Ville de Paris qui montèrent sur le siège des vans.

En terminant, il affirme le calme du mouvement et sa modération, et fait appel à l'humanité et à la justice. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Viviani donne des explications sur la réception par lui des délégués du syndicat, et leurs revendications. En ce qui concerne la loi de 1898 sur les accidents du travail, il estime qu'elle ne peut s'appliquer aux professions de sport, mais indique les moyens d'entente avec les patrons.

M. Viviani, en ce qui concerne son entrevue avec les entraîneurs, confirme qu'il leur a affirmé qu'ils devaient connaître à l'avenir la loi de 1884.

En ce qui concerne l'envoi de la police en Seine-et-Oise, il dit que les agents étaient conduits par un commissaire spécial de la Sûreté, et que c'était là un droit absolu, selon la juridiction.

Le ministre promet d'intervenir cette semaine même et de veiller à ce que les revendications légitimes soient accordées.

M. Berteaux se déclare satisfait. L'incident est clos. Il est 4 heures ½ lorsqu'on aborde l'ordre du jour.

Les tarifs douaniers

On reprend la discussion des tarifs douaniers. M. Thierry reprend le discours qu'il avait commencé dans une précédente séance. Il regrette que l'on ait touché à des tarifs de commerce qui avaient été déclarés intangibles. L'orateur entre dans le détail de nos relations commerciales avec diverses nations, principalement les Etats-Unis et le Brésil. Il examine la répercussion qu'amèneront les nouveaux tarifs.

M. Thierry (B.-du-R.) demande que la question si elle doit être discutée le soit dans tous ses détails. (Applaudissements divers.)

Après une longue discussion entre MM. Georges Berry, Paul Beauregard et Viviani, ministre du Travail, la Chambre décide de ne pas siéger jeudi matin pour discuter les lois ouvrières.

M. G. Berry demande alors qu'il y ait séance vendredi matin pour les lois ouvrières. Cette proposition est repoussée par 350 voix contre 216.

Après une autre intervention de M. Germain Thierry, la discussion de l'élection de Saint-Affrique est fixée à mercredi. La séance est levée à 10 heures 35.

Demain matin, discussion du projet sur les rapports commerciaux avec l'Algérie.

CHOCOLAT
DELESFAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
98, Rue Nationale, Lille

LA RÉGION

UNE

FÊTE PATRIOTIQUE

A CYSOING

Inauguration du Monument offert à la Ville par M. André Dewauvrain, ancien Maire, Juge de paix suppléant. — Imposante manifestation en l'honneur des soldats morts pour la Patrie et des victimes tombées au champ d'honneur du travail

LES FÊTES PUBLIQUES

La fête inaugurale du monument érigé en l'honneur des soldats morts pour la patrie et les victimes du travail s'est traduite par une très imposante démonstration populaire. A vrai dire de mémoire de Cysonien l'on ne se souvient pas d'avoir vu tant de foule dans la ville. Le soleil se tient coi dans la sphère céleste et le temps reste indécis toute la journée. Cependant à son réveil la population tout entière avait fait des préparatifs merveilleux afin de recevoir très dignement les étrangers. Çà et là à toutes les fenêtres les couleurs nationales qui claquent joyeusement au vent, dans les rues des banderolles aux inscriptions les plus diverses adressent des souhaits de bienvenue aux invités. Le coup d'œil est vraiment pittoresque et charmant, mais au fur et à mesure que l'heure avance l'animation va grandissante et la foule ne fait toujours qu'augmenter avec les trains qui arrivent de toutes les directions. Partout sur son chemin on ne rencontre que des visages radieux ; on sent que l'allégresse préside à la fête. Cependant cette foule en liesse défilant devant le monument symbolisant à la fois le Devoir et l'Honneur s'incline respectueusement et une pensée unanime va vers ceux qui, glorieusement, sont morts pour la patrie. Mais avant de rendre compte de cette grandiose manifestation patriotique, nous dirons un mot des préliminaires de la fête.

L'ouverture de la fête

Dès samedi soir des salves d'artillerie ont donné le signal de la fête. Puis une magnifique retraite aux flambeaux à laquelle participaient toutes les sociétés de la ville est partie de la Brasserie Coopérative l'Union et a parcouru les rues de Lille, du Quatre-Septembre, Chanzy, Béranger, Jeanne-d'Arc, Gambetta, Voltaire, place Faidherbe, rues de Saint-Amand et la Grande-Place. En tête marchait la Compagnie des sapeurs-pompiers avec des falots, des cyclistes munis de lanternes vénitiennes aux nuances les plus variées. Sur tout le parcours les sociétés de musique ont fait entendre dans les rues les meilleurs pas redoublés, mettant ainsi l'entrain parmi la population.

La réception des Sociétés

Les abords de la gare présentent dès la première heure de la journée une animation inaccoutumée. Des groupes compacts attendent à la sortie l'arrivée des sociétés, de parents ou d'amis. Les diverses sociétés les plus éloignées descendent par les trains de midi et de deux heures. A leur arrivée elles sont reçues par des commissaires spéciaux délégués par l'administration municipale qui ont mission de les escorter jusqu'à la mairie où le vin d'honneur leur sont offerts par les autorités locales. Cette réception prend fin à trois heures. A leurs sortie de l'Hôtel de Ville, toutes les sociétés se dirigent vers la rue de Saint-Amand pour la formation du cortège qui a lieu en face de la gendarmerie.

Le cortège

A quatre heures et demie, tous les groupements sont rangés en une colonne interminable. On compte une quarantaine de sociétés. Si les associations d'anciens militaires sont nombreuses, les sociétés musicales sont aussi présentes pour leur donner la cadence de leurs joyeuses sonneries. Ce spectacle rajeunit tous ces braves aux accents des cuivres qui éclatent fièrement dans les airs ; l'imposant cortège se met aussitôt en marche dans l'ordre ci-après :

Les Sapeurs-Pompiers de Cysoing, la Fanfare Municipale de Cysoing, les Vétérans des armées de terre et de mer de Cysoing, un groupe de soldats, la société de gymnastique « La Vaillante », de Lezennes ; la Fanfare Municipale de Templeuve, l'Association des Anciens Elèves de Camphin-en-Pévèle, la Fanfare Municipale de Fretin, la Compagnie des sapeurs-pompiers de Chéreng, la Fanfare de Nomain, les Anciens Combattants de Roubaix, la Chorale Jeanne d'Arc de Cysoing ; les Vétérans des armées de terre et de mer de Roubaix, le corps des sapeurs-pompiers de Templeuve, la fanfare de Baisieux, la société de gymnastique Saint-Evrard, de Cysoing ; les sapeurs-pompiers de Bourghelles, la fanfare municipale de Bachy, les Anciens militaires de Lille, les Anciens militaires d'Ascq, la fanfare d'Esplechin, les anciens militaires de Lys-lez-Lannoy, les anciens militaires de Toufflers, la fanfare de Bourghelles, les anciens militaires de Sainghin-en-Mélantois, les anciens militaires de Tressin, la fanfare les Volontaires d'Ennevelin, les sapeurs-pompiers de Sainghin-en-Mélantois, les anciens militaires de Cappelle, la fanfare de Genech, les anciens militaires de Sailly-lez-Lannoy, les anciens militaires de Chéreng, les sapeurs-pompiers de Genech, la fanfare de Wannehain, les anciens militaires de Cysoing, l'orphéon de Sainghin-en-Mélantois, les médaillés coloniaux de Roubaix, la fanfare de Chéreng, la fanfare l'Avant-Garde de Cysoing. Derrière le cortège suivent les membres du Conseil municipal, M. Paul Delepoulle, maire, en tête, en compagnie de M. André Dewauvrain, le généreux donateur du monument et les notabilités politiques et administratives. Nous remarquons M. Auguste Potié, sénateur du Nord, maire de la ville d'Haubourdin ; M. Henri Delecroix, député de la 6e circonscription, maire d'Hem ; M. Louis Spriet, juge de paix de Cysoing ; M. le juge d'instruction Delalé, du parquet de Lille ; M. Henri Spriet, avocat, docteur en droit ; M. le capitaine Lejeune, Desmons ; MM. Ricart et Vautrin, représentant M. le préfet du Nord ; le capitaine Viala, représentant le général Davignon ; Bonduel, Demesmay, etc.

Après avoir parcouru les rues de Saint-Amand, de Lille, du Quatre-Septembre, Chanzy, Béranger, Jeanne d'Arc, Gambetta, place Faidherbe, le cortège se dirige vers la place de la République où se trouve érigé le monument patriotique. A l'arrivée du cortège, la foule est compacte à cet endroit et la gendarmerie a beaucoup de peine à maintenir les barrages. Les sociétés, après avoir fait le tour de la place, viennent se ranger autour du monument avec les drapeaux et étendards. Des couronnes sont déposées par la municipalité de Cysoing, les vétérans des armées de terre et de mer, le souvenir français de Paris et les familles des morts pour la patrie. Sur l'estrade installée sur la place prennent place les autorités citées plus haut. On y remarque encore les maires des localités voisines et de nombreuses notabilités de la région.

M. André Dewauvrain va prendre la parole quand la housse tombe et le monument apparaît dans toute sa splendeur. Nous en avons donné ici même une description.

Discours de M. Dewauvrain

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de remettre à M. le Maire et à MM. les Conseillers municipaux et aux habitants de Cysoing, ce monument que j'ai fait ériger à la mémoire des enfants de la ville morts pour la Patrie et au travail, et pour ceux qui perdrout la vie à l'avenir en défendant « La France, la République ou la loi ».

Mon premier devoir, Messieurs, en ce jour d'inauguration est de remercier M. le Maire et MM. les membres de la Commission de leurs précieux concours pendant la construction et aussi, M. Desmons, agent voyer, qui nous a aidé de sa grande compétence pour mener à bien ces travaux et donner au monument une beauté plus grande. Il m'est aussi agréable de féliciter M. Mercier, notre constructeur. Il ne m'appartient pas comme donateur de faire l'éloge de ce travail, mais je tiens à rendre justice à ce modeste industriel qui se double d'un vrai artiste. Je dois dire ici bien haut qu'il a exécuté son travail de la façon la plus scrupuleuse et m'a donné ainsi la plus entière satisfaction.

Je remercie bien sincèrement de leur présence à cette inauguration et de rehausser ainsi l'éclat de cette fête, MM. Ricard, et Vautrin, représentant M. le Préfet du Nord, M. le capitaine Viala, représentant le général commandant le 1er corps d'armée, M. Potié, sénateur, M. Delecroix, et Guislain, députés, M. Delalé, juge d'instruction, Spriet, juge de paix du canton, MM. les conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires et conseillers municipaux du canton de Cysoing et des cantons environnants. M. Bonduel, président de la Ligue républicaine radicale, Henri Spriet, notre dévoué ami, qui est toujours à nos côtés lorsqu'il sait nous être agréable, les sociétés ici présentes et mes nombreux amis. Je tiens à remercier tout particulièrement la société musicale d'Esplechin (Belgique), qui, pour aujourd'hui, a supprimé la frontière qui nous sépare, pour venir fraterniser à l'ombre de notre drapeau.

Je n'aurai garde d'oublier la Commission de la fête qui a été si dévouée et tout particulièrement M. Quinchon, notre sympathique instituteur, et M. Duburque, le secrétaire, qui a grandement aidé à son organisation. Un deuil cruel le tient aujourd'hui éloigné de nous, je lui adresse mes plus vives et mes plus sincères condoléances. La présence de personnes aussi considérables et une foule aussi nombreuse, démontrent bien l'importance que tout le monde attache à ces fêtes patriotiques.

C'est du reste avec bonheur que l'on peut constater que à Cysoing et dans toute la contrée, les idées patriotiques sont toujours vivaces. Personne ici n'admet ces doctrines néfastes de la désertion ou de la crosse en l'air en face des ennemis de la France. Certes, nous n'aimons pas la guerre, mais il faut savoir faire son devoir lorsque la Patrie est en danger, lorsqu'elle a besoin de ses enfants et comme le dit si bien notre chant national : Il faut vivre pour Elle, pour Elle il faut savoir mourir.

Voilà, Messieurs, la vertu que j'ai voulu faire revivre, en offrant ce monument à la ville de Cysoing et en inscrivant sur cette pierre les noms de nos compatriotes morts pour la Patrie et les victimes du travail qui est le champ d'honneur de nos braves ouvriers.

Il ne me reste plus qu'à émettre un vœu : que je fais de tout cœur : C'est que la liste de ces victimes, je pourrais dire de ces martyrs de la force brutale, ne s'allonge plus. Que la Paix dont nous jouissons en France depuis la fondation de la République, continue entre tous les peuples. Je souhaite aussi que les lois de protection et d'aide que fait actuellement la République en faveur des déshérités de la vie, soient suffisantes pour amener le calme et la tranquillité dans le pays. Vive la France ! Vive la République !

Ces paroles sont accueillies par de vigoureux bravos.

Discours de M. Delepoulle, maire de Cysoing

Monsieur Dewauvrain,

Au nom du Conseil municipal et de tous les habitants de Cysoing, j'accepte avec le plus grand plaisir le monument que votre cœur généreux et votre ardent patriotisme ont bien voulu offrir à la ville que j'ai l'honneur d'administrer. En leur nom, je vous en remercie bien sincèrement et vous en exprime ma plus vive gratitude.

Votre don nous permet de glorifier aujourd'hui la mémoire de nos braves concitoyens morts glorieusement pour la Patrie et au champ d'honneur du travail.

Malgré les années écoulées, qui pourrait oublier ces vaillants soldats qui ont fait pour la France le plus sublime des sacrifices, celui de leur vie.

Grâce à vous, M. Dewauvrain, ces braves gens auront leur nom gravé sur cette pierre inaltérable, ce qui sera une grande consolation pour leurs parents et amis.

Je vous le répète, c'est avec la plus vive reconnaissance que je reçois ce monument et je vous promets d'y veiller et de l'entretenir ainsi que j'aurai l'honneur d'être le premier magistrat de la ville, car je le considère comme une relique devant perpétuer le souvenir de ceux qui ont sacrifié leur vie pour la défense du sol français.

En faisant don de ce monument, M. Dewauvrain, vous donnez à vos concitoyens, une grande leçon de patriotisme, car le meilleur moyen de susciter les héros de demain, c'est de ne pas oublier les martyrs d'hier.

Ainsi que vous venez de le dire, nous ne souhaitons pas la guerre, nous ne la cherchons pas, nous l'éviterons même par tous les moyens, sans nuire à notre dignité, mais notre devoir est de toujours nous tenir prêts pour repousser les attaques ou l'invasion d'un César quelconque qui supprimerait nos libertés et notre indépendance.

Avant de terminer, je tiens à dire aux parents, amis et à vous tous, Mesdames et Messieurs, qu'il faut honorer la mémoire des vaillants martyrs que nous glorifions aujourd'hui et qui ont fait couler tant de larmes, nous devons en conserver le souvenir toute notre vie.

Quand je pense à ces héros qui n'ont pas hésité à faire leur devoir sur le champ de bataille, je ne puis m'empêcher d'opposer leur conduite à celle de ces misérables qui à l'heure actuelle vont prêchant partout la désertion et la rébellion et qui vont jusqu'à dire qu'en cas de guerre, ce n'est pas sur l'ennemi que les soldats doivent tirer, mais sur leurs officiers.

Comment peut-il se trouver des Français pour tenir un pareil langage ?

Et l'un d'eux n'est-il pas allé jusqu'à proclamer que le drapeau français était une loque bonne à être jetée et piétinée sur le fumier.

Le drapeau français, Mesdames et Messieurs, est emblème sacré de la Patrie, ce symbole de l'honneur qui a tant de fois conduit nos soldats à la victoire, peut-il recevoir un pareil outrage ?

Eh bien ! moi, je réponds bien haut et publiquement à ces déséquilibrés, à ces fous furieux, à ces traîtres pour leur dire qu'ils ont commis le crime de lèse-patrie en proférant de telles paroles. Si de tels conseils venaient à prévaloir dans notre pays, ce serait à désespérer de l'avenir de la France. Croient-ils donc ces énergumènes qu'il leur serait plus facile de développer leurs néfastes doctrines sous la lourde botte du Kaiser allemand que sous le Gouvernement de la République française ?

On ne saurait trop stigmatiser de pareilles monstruosités et j'aurai la franchise de dire que ces antipatriotes sont des lâches et la honte de la France.

Comment notre ennemi séculaire viendrait nous attaquer, nous piller, nous rançonner à merci et nous ne nous défendrions pas ? C'est inadmissible, car le vrai Français est trop courageux, trop énergique pour se laisser battre sans se défendre.

Je suis persuadé qu'il n'en sera pas ainsi, et j'ai la ferme conviction qu'en cas d'attaque, tous les Français valides se lèveraient comme un seul homme pour défendre la France.

Pour ma part, si la fatalité voulait que nous eussions un jour la guerre, et si je recevais l'ordre de mobiliser les braves de Cysoing, c'est au pied de ce monument que je les convoquerais pour leur donner le signal du départ et les encourager à remplir vaillamment leur devoir.

Vous pouvez donc dormir en paix, chers camarades, morts au service de la Patrie, et vous aussi chers travailleurs qui avez perdu la vie par accidents, la grande majorité des Français est debout pour veiller sur vos tombes et empêcher l'étranger de venir vous piller.

Honneur à vous tous, dormez en paix, vous avez pour récompense l'immortalité.

M. Delecroix, député de la 6e circonscription, fait un touchant éloge de M. Dewauvrain qui, dans une délicate pensée, a su associer le souvenir des soldats morts pour la patrie avec les infortunées victimes mortes au travail. Des cris de : « Vive Delecroix ! Vive la République ! » ont souligné la belle allocution du dévoué et sympathique député. M. Auguste Potié, sénateur du Nord, a eu lui aussi un souvenir ému pour les braves morts glorieusement pour la France. M. le sénateur a exalté les plus belles vertus et les gloires patriotiques de notre France bien aimée.

Discours de M. Potié

Mesdames, Messieurs,

J'ai répondu bien volontiers à l'aimable invitation qui m'a été faite par M. Delepoulle, maire de Cysoing, de me rendre aujourd'hui à cette fête patriotique.

Je voulais tout d'abord féliciter notre ami Dewauvrain du bel élan de générosité dont il vient de faire preuve en donnant à la ville de Cysoing ce superbe monument, et d'un autre côté, j'étais heureux d'apporter mon faible concours à cette solennité.

Ce monument qui s'élève aujourd'hui sur la place de Cysoing personnifie bien ce sentiment élevé, cette vertu civique que nous appelons le patriotisme.

Il représente, en effet, un soldat valeureux qui, dans un moment suprême, étreint une dernière fois le drapeau et jette aux ennemis de la Patrie un regard de défi.

Dans notre pays frontière, sur ces marches du Nord qui s'étendent de Dunkerque à Avesnes, les habitants ont prouvé, à toutes les époques de l'histoire, sous tous les régimes, leur bravoure et leur patriotisme.

Il semble que ce soit un des apanages de ces Flamands et de ces Wallons qui, tout aussi bien sous la domination bourguignonne que pendant la période espagnole, et que sous la domination française, ont défendu avec la même énergie, la terre de leurs aïeux.

Il a eu pour conséquence de procurer — à ceux qui ont habité cette région, même aux époques les plus reculées de l'histoire — des libertés et des franchises que leurs voisins ignoraient.

Toutefois, ce sentiment élevé qui consiste à défendre le sol natal n'a rien de commun avec l'esprit de conquête et de militarisme, qui consiste, au contraire, à porter chez ses voisins, la guerre, le pillage et l'incendie.

L'histoire nous montre en effet, que les plus grands capitaines, avec les armées de mercenaires qui les accompagnaient, n'avaient pas une idée bien haute de la Patrie, et que beaucoup d'entre eux passaient facilement d'un camp dans l'autre et allaient mettre au service du plus offrant leur bravoure et leurs épées.

Les paysans, embusqués derrière leurs taillis, les bourgeois, derrière les murs de leur cité, qui ne professaient point le métier des armes, furent toujours fidèles, au contraire, à la cause nationale et défendaient, en maintes circonstances leurs villes contre les envahisseurs.

C'est un peu là, dans notre pays, l'origine du patriotisme.

C'est ainsi que pendant la guerre de Cent Ans, ce sont ces petites gens, ces Jacques, à peine remis de leur première Jacquerie, qui, derrière cette héroïne qui s'appelait Jeanne d'Arc, luttèrent pour chasser les Anglais et donnent ce grand exemple de patriotisme aux nobles seigneurs de l'époque, qui étaient tour à tour, Armagnacs ou Bourguignons, Français ou Anglais.

A travers les siècles des monarchies et des servitudes passées, à part ce grand élan donné pendant la guerre de Cent Ans, nous pouvons dire que le patriotisme en France était souvent un fait isolé qui se manifestait dans la défense d'une ville ou d'une province, et qu'il a eu rarement un caractère national.

C'est seulement avec notre grande Révolution qui, par ses idées et par ses principes crée d'un seul coup l'unité française [illegible]

Quels étaient, en effet, les patriotes à cette époque ?

C'étaient ces volontaires qui, au son du tambour, s'enrôlaient sur les places publiques de nos villes, lorsque la Convention décréta que la